

**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2015**

**Date de la convocation : 30 novembre 2015**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Daniel HICKEL (membre associé CUB), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick MEIFFREN (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Philippe BALAYE (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Christophe SERENA (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Conseiller Départemental).

**DÉLIBÉRATION N°151215\_004  
FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE  
« PRESTATIONS DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

Envoyé en préfecture le 17/12/2015  
Reçu en préfecture le 17/12/2015

**DÉLIBÉRATION N°151215\_004**  
**FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE**  
**« PRESTATIONS DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

SLOW  
0049-20151215-151215\_004-DE

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 30 novembre 2015 fixant le prochain comité syndical le 15 décembre 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 15 décembre 2015 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction comptable et budgétaire M14,

**Considérant** que le budget principal est affecté aux moyens généraux de la collectivité et notamment à l'activité Services Numériques mutualisés,

**Considérant** que le budget annexe M4 « Prestation de Services Numériques » est affecté à l'exécution des prestations de Services Numériques dans le champ concurrentiel et sur devis,

Aussi, les parts de charges en ressources humaines qui pèsent sur le budget principal en relation avec le budget annexe « Prestation de Services Numériques » sont évaluées comme suit pour l'année 2015 :

- Responsable du projet : 30 jours
- Architecte réseau : 1 jour
- Technicienne TIC : 1 jour

Le montant estimatif de cette facturation est d'environ 10 000 € pour l'année 2015. Le montant définitif sera arrêté au vu des frais de personnels lors de la clôture des comptes.

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- De bien vouloir approuver le remboursement du budget annexe « Prestation de Services Numériques » au budget principal du Syndicat mixte selon les modalités de calcul visées ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus lors de l'élaboration du budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 15 décembre 2015

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)